



Nombre de conseillers

En exercice : 49

Présents : 40

Absents : 9

Ayant donné pouvoir : 7

Votants : 47

Délibération n° 2021D144

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le Conseil communautaire, convoqué le 16 novembre 2021, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle du Théâtre – 3 rue du Calvaire – 85190 MACHE, le **lundi 22 novembre 2021**.

Présents :

AIZENAY : F. ROY, S. ADELEE, R. URBANEK, I. GUERINEAU, Ph. CLAUTOUR, M. TRAINEAU, Ch. GUILLET, C. BARANGER
APREMONT : G. CHAMPION
BEUFOU : D. HERMOUET, J-Ph. BODIN
BELLEVIGNY : J. ROTUREAU, N. DURAND-GAUVRIT, S. PLISSONNEAU, Ph. BRIAUD, F. FLEURY
CHAPELLE PALLUAU (LA) : X. PROUTEAU, V. JOLLY
FALLERON : G. TENAUD, Y. HERBERT
GENETOUZE (LA) : G. PLISSONNEAU, S. GUIDOUX
GRAND'LANDES : P. MORINEAU
LUCS-SUR-BOULOGNE (LES) : Ph. GREAUD, C. ROUX
MACHE : F. RAGER, C. NEAU
PALLUAU : M. BARRETEAU, G. BUTEAU
POIRE-SUR-VIE (LE) : S. ROIRAND, Ph. SEGUIN, J-L. RONDEAU, N. KUNG, M. ROCHAIS, A. MARTIN
SAINT-DENIS LA CHEVASSE : M. HERMOUET, Ch. DURAND
SAINT-ETIENNE DU BOIS : G. AIRIAU, C. COULON-FEBVRE
SAINT-PAUL MONT PENIT : Ph. CROCHET

Absents excusés :

AIZENAY : F. MORNET donne pouvoir à M. TRAINEAU
APREMONT : S. BUFFETAUT donne pouvoir à G. CHAMPION
BELLEVIGNY : M-D. VILMUS
LUCS-SUR-BOULOGNE (LES) : Ch. GAS donne pouvoir à Ph. GREAUD, D. PASQUIER donne pouvoir à Ph. GREAUD
POIRE-SUR-VIE (LE) : M. CHARRIER ENNAERT donne pouvoir à Ph. SEGUIN, F. GUILLET donne pouvoir à S. ROIRAND
SAINT-DENIS LA CHEVASSE : C. FRAPPIER donne pouvoir à M. HERMOUET

Absents :

POIRE-SUR-VIE (LE) : C. RENARD

OBJET : Attribution d'une subvention d'équipement 2021 à Maché.

Le Président expose que la Loi n° 2004-809 du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales, autorise les EPCI à fiscalité propre à verser une subvention d'équipement à leurs communes membres afin de financer un équipement. Cette possibilité est soumise à trois conditions :

- le versement du fonds de concours donne lieu à des délibérations concordantes, adoptées à la majorité simple, du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés ;
- le fonds de concours doit contribuer à financer un équipement, qu'il s'agisse de dépenses d'investissement ou de fonctionnement afférentes à cet équipement ;
- le bénéficiaire doit assurer, hors subvention, une part de financement au moins égale au montant du fonds de concours reçu.

Le Président fait part de la demande de subvention présentée par la Commune de Maché, au titre de l'année 2021, d'un montant global de 40 203 € pour financer divers travaux ou acquisitions.

Le plan de financement de ces opérations s'établit comme suit :

➤ **Travaux cimetière :**

Coût des travaux :	9 325,44 € TTC
Financement :	
Autofinancement	6 408,03 €
Fonds de concours C.C. V&B 2021 attendu	2 917,41 €

➤ **Travaux de voirie :**

Coût des travaux :	11 232,20 € TTC
Financement :	
Autofinancement	6 551,95 €
Fonds de concours C.C. V&B 2021 attendu	4 680,25 €

➤ **Achat de véhicules (minibus 9 places et fourgon benne) :**

Coût des acquisitions :	50 239,92 € TTC
Financement :	
Autofinancement	29 306,62 €
Fonds de concours C.C. V&B 2021 attendu	20 933,30 €

➤ **Achat de matériel :**

Coût des acquisitions :	8 146,00 € TTC
Financement :	
Autofinancement	4 751,84 €
Fonds de concours C.C. V&B 2021 attendu	3 394,16 €

➤ **Achat de panneaux de signalisation :**

Coût des acquisitions :	8 787,28 € TTC
Financement :	
Autofinancement	5 125,91 €
Fonds de concours C.C. V&B 2021 attendu	3 661,37 €

➤ **Réparation toiture église :**

Coût des travaux :	11 079,62 € TTC
Financement :	
Autofinancement	6 463,11 €
Fonds de concours C.C. V&B 2021 attendu	4 616,51 €

Compte tenu de ces éléments et de l'enveloppe disponible pour les fonds de concours 2021,

Par adoption des motifs exposés par le Président et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'attribuer une subvention d'équipement à la Commune de Maché d'un montant global de 40 203 € au titre de l'année 2021, afin de financer les opérations comme suit :

• Travaux cimetière	2 917,41 €
• Travaux de voirie	4 680,25 €
• Achat de véhicules	20 933,30 €
• Achat de matériel	3 394,16 €
• Achat de panneaux de signalisation	3 661,37 €
• Réparation toiture de l'église	4 616,51 €

Envoyé en préfecture le 23/11/2021

Reçu en préfecture le 23/11/2021

Affiché le

SLOW

ID : 085-200072882-20211122-2021D144-DE

- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout docume

- De charger le Président ou son représentant d'exécuter la présente délibération.

.....

Pour copie conforme au registre,

Le vingt-trois novembre deux mille vingt et un.

Le Président,
Guy PLISSONNEAU



Publiée et affichée le : 23 novembre 2021

Transmise au Représentant de l'Etat le :

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat